

L'avance LOCA-PASS®

L'avance LOCA-PASS® est un prêt sans intérêt correspondant au montant du dépôt de garantie. Elle permet au locataire de ne pas avancer cette somme sur ses fonds personnels.

Qui peut en bénéficier ?

- ⇒ les salariés (ou préretraités) des entreprises du secteur privé non agricole, quelle que soit leur ancienneté et leur contrat de travail ;
- ⇒ les retraités depuis moins de 5 ans ;
- ⇒ les travailleurs saisonniers ;
- ⇒ les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, ou en situation d'emploi (sauf fonctionnaires titulaires). Pour les étudiants, la situation d'emploi est caractérisée par l'existence, au moment de la demande d'aide soit d'un CDD d'au moins 3 mois en cours, soit d'un ou plusieurs CDD d'une durée cumulée d'au moins 3 mois au cours des 6 derniers mois, soit d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours ;
- ⇒ les étudiants boursiers d'État.

Quelles sont les modalités de l'avance ?

C'est une avance gratuite du dépôt de garantie pour un logement locatif à usage de résidence principale meublé ou non dans le cadre d'un bail d'habitation.

Sont exclus les baux professionnels ou commerciaux, les contrats de sous-location, les conventions d'occupation précaire.

Quel est son montant ?

Le montant maximum de l'aide est de 1 200 € quelque soit le montant du dépôt de garantie et du loyer. En cas de colocation, l'aide ne peut couvrir que la quote-part du dépôt de garantie du bénéficiaire.

Quelles sont les caractéristiques ?

L'avance est un prêt à taux 0%, accordé sans frais de dossier, sans garantie et sans assurance. Le locataire s'engage à rembourser des mensualités de 20 € minimum sur 25 mois maximum, au-delà d'une période de différé d'amortissement de 3 mois maximum.

La demande doit être déposée le jour de la signature du bail, et au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux.

Il est interdit de cumuler, sur un même logement et pour un même bénéficiaire, l'avance LOCA-PASS® avec une autre avance LOCA-PASS® ou une aide de même nature accordée par le FSL.

Contact : ACTION LOGEMENT

6 Rue de Bisséous - 81100 CASTRES

19 Boulevard Paul Bodin - 81000 ALBI

☎ 05 61 14 52 52

relationsclients81@groupecileo.com